



## Recommandation de sécurité No. 75

<b>Date de la publication</b>	13.07.2017
<b>No. reg. du rapport final</b>	2014093001
<b>Déficit de sécurité</b>	<p>Le mercredi 16 juillet 2014, l'automotrice n° 46 (année de construction 1968) a déraillé. Le déraillement est dû à la rupture d'un corps de roue. L'automotrice a été mise au rebut.</p> <p>Le mardi 30 septembre 2014, la voiture médiane B 245 (année de construction 1964) des Appenzeller Bahnen a déraillé en gare de Jakobsbad suite à la rupture d'un corps de roue.</p> <p>Sur certaines sections du réseau de tronçons des Appenzeller Bahnen, la vitesse dans les courbes a été relevée de 40 km/h à 45 km/h, ce qui entraîne une augmentation de 20 % de l'accélération latérale.</p> <p>Des fissures se sont formées au fil du temps dans les corps de roue. La résistance à la fatigue des corps de roue des véhicules de la série 1964 -1968 n'est plus garantie. De nouvelles ruptures des corps de roue sont dès lors possibles en tout temps.</p> <p>L'augmentation de l'accélération latérale dans les courbes entraîne une plus forte sollicitation de la roue. C'est pourquoi des fissures peuvent se former sur les autres véhicules.</p>
<b>Recommandation de sécurité</b>	L'Office fédéral des transports devrait veiller à ce que la vitesse maximale autorisée dans les courbes soit ramenée à la valeur initiale afin de réduire la sollicitation des corps de roue dans les courbes.
<b>Destinataire</b>	Bundesamt für Verkehr
<b>Etat de l'implémentation</b>	Mise en oeuvre
<b>Rapport final concernant la recommandation de sécurité</b>	<u><a href="#">Schlussbericht</a></u>